



Commission Régionale Football Loisirs

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du : **Mercredi 09 mars 2022 par visio-conférence & présentiel**

Président : M. MATHIEU,
Présent(e)s : Mme GOFFAUX, MM. GORIN, ELLIBINIAN, LE CAVIL, AUVITU, GUILLAUME
(G.C.S.P.).
Excusés : MM. BOUDJEDIR, DARDE.

TERRAINS

SAMEDI MATIN

POULE B :

L'équipe de SCEAUX FC jouera désormais sur le stade de la Grenouillère n° 1 (ANTONY) à 9h00.

CHAMPIONNATS

Samedi Matin

POULE B :

24053296 : CLASSICO V&O / VEMARS ST-WITZ du 12/03/2022

La Commission prend note de la demande de CLASSICO V&O d'obtenir un autre terrain pour jouer cette rencontre. Celle-ci se déroulera à PUTEAUX n°5 à 09h00.

24053284 : VEMARS ST-WITZ / INSEE PARIS PC du 12/02/2022

La Commission prend note du courrier de VEMARS ST-WITZ.

La Commission ne peut donner satisfaction à la demande de ce club et lui donne match perdu par pénalité (-1 pt / 0 but). L'équipe INSEE PARIS PC conserve les points obtenus et buts marqués lors de la rencontre (0 pt / 3 buts)

24047441 : SOCRATES CLUB / CLASSICO V&O du 13/11/2021 reportée au 26/02/2022

La Commission enregistre le courrier de SOCRATES CLUB portant réclamation sur la qualification du joueur POUANI Nike de CLASSICO V&O. Après vérification auprès de l'arbitre du match FCCM / CLASSICO V&O du 12/02/2022, il apparaît que l'indication d'un carton rouge porté sur la feuille de match concernant ce joueur était erronée.

En conséquence, la Commission entérine le résultat de la rencontre en rubrique. Le joueur POUANI Nike de CLASSICO V&O est requalifié.

24053290 : FC SCEAUX / ALORA OCDE du 12/03/2022

Cette rencontre se déroulera sur le stade de la Grenouillère n°1 (ANTONY) à 9h00.

| |
|--|
| COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL FOOT LOISIR |
|--|

Les tirages des Coupes sont disponibles sur le site de la L.P.I.F.F.

Le prochain Tour de Coupe (Jean Verbeke - Supporters / Francilien) sont programmés le lundi 21/03/2022.

COUPE SAMEDI MATIN

N°24233934 MOUSSY LE NEUF / VEMARS ST-WITZ du 19/02/2022

Reprise du dossier

Suite à la demande de VEMARS ST-WITZ et après vérification ,et suite à une erreur administrative, il apparaît que le joueur BARBAT Axel (inversion nom/prénom) est bien licencié dans le club de VEMARS ST-WITZ.

En conséquence, il pouvait participer à la rencontre en rubrique.

La Commission réforme la décision antérieure.

L'équipe VEMARS ST-WITZ est bien qualifiée pour le prochain tour de coupe.

COUPE FRANCILIENS

24345282 : LA PANAMICAINE / SEVRES FC 92 n°2 du 07/03/2022

La Commission :

- Prend note du rapport de l'arbitre
- Rappelle que le terrain BOBIGNY n°2 est réservé tous les lundis par la LPIFF (équipes occupantes : DENTISTES et APSAP PARIS)

COUPE JEAN VERBEKE ET SUPPORTERS

La Commission prend note du courrier de ANCIENS ESCP

PROCHAINE REUNION : mercredi 16 mars 16h30 en présentiel.